



Commune de Solaro  
41 RUE STRADA DI U  
SULAGHJU  
20240 SOLARO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 02 avril 2026

Délibération : N° 2026-30

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Jeudi 02 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 41 RUE STRADA DI U SULAGHJU20240 SOLARO sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2026

Présent(s) :

MOULIN-PAOLI Guy, GRANDO-PAOLI Gérard, POLI Madeleine, ANDREANI Nicolas, NICOLAI Michèle, TOMASINI Lucien, PLA Rose, SECONDI Philippe, VIOLA-GRUNDRICH Jocelyne, CASTAGNET Amandine, LUZI Frédéric, MANINO Alyson, AMIRAULT Erwan, AUDRY Christine

Absent(s) :

PORTA David

Secrétaire de séance :

Michèle NICOLAI

Désignation du délégué représentant la commune au sein de la Communauté de Communes Fiumorbu-Castellu

### DELIBERATION

Le conseil municipal de Solaro,

Vu l'article L.273-11 précisant les modalités de désignation des conseillers communautaires,

Vu les statuts de la communauté des communes Fiumorbu-Castellu,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué et un suppléant afin de représenter la commune de Solaro au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Fiumorbu-Castellu,

### DECISION

Sont désignés :

Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire en tant que représentant titulaire de la commune de Solaro au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes Fiumorbu-Castellu.

Madame Madeleine POLI, 1ere adjointe en tant que représentante suppléante de la commune de Solaro au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes Fiumorbu-Castellu

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-212002836-2026.04.02-2026\_41-DE

Émis et rendu exécutoire  
le 03 avril 2026  
Reçu en Préfecture  
le  
Publié ou notifié  
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 02 avril 2026

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com